

Exclusif. Voici l'image qui définit le projet débattu jeudi

► Un mini-Central Park en plein Paris. En cent fois plus petit. Un an et demi après le concours pour réaménager le Forum des Halles et ses abords, la Mairie de Paris vient de diffuser les premières esquisses du gagnant, David Mangin. Elles ont été aussitôt commentées, et souvent critiquées, avant même que l'architecte ne puisse les expliquer, jeudi prochain, lors de la première réunion de concertation.

Son projet consiste à unifier l'espace aujourd'hui morcelé par une grande « prairie de jeux » traversée par une allée centrale. De part et d'autre, des rangées d'arbres donneront de l'ombre, notamment à trois « salons de jeux » destinés aux enfants. Sur la pelouse, composée d'un patchwork de graminées d'espèces et de hauteur différentes, des « poutres » de couleur feront office de banquettes, de dossiers pour la sieste ou de parcours de gymnase pour les enfants. Sans que cela soit dit officiellement, elles empêcheront aussi les footballeurs amateurs d'accaparer l'espace en chassant les autres usagers.

Près du futur « Carreau », un nouveau bâtiment à construire au-dessus du Forum, l'architecte fait disparaître le Jardin Lalanne, un espace d'aventure apprécié des 7-11 ans, qu'il remplace par des jeux d'eau. Il place à côté un kiosque à musique, des terrasses de café et la « Grosse Tête », une statue monumentale devenue icône de carte postale, aujourd'hui plantée devant l'église Saint-Rustache.

Certains jugent le projet terre à terre et indigne de la capitale, où l'es-

prit « village » aurait pris le pas sur l'ambition métropolitaine. D'autres le trouvent inadapté aux besoins de la population. C'est le cas de la principale association de riverains, Accomplir, qui avait fortement milité pour que David Mangin gagne le concours et se dit aujourd'hui « trahie ». Elle conteste la suppression du Jardin Lalanne, « un équipement exceptionnel », et l'absence d'espaces clos consacrés aux enfants. « S'ils ne sont pas fermés, on y trouvera évidemment des croquettes de chien et des bouteilles vides le matin » assure Elisabeth Bourguinat, la porte-parole. Une manifestation est prévue sur place mercredi soir, à la veille de la réunion de concertation.

David Mangin devrait s'expliquer à cette occasion. Mais cette polémique a incité la mairie à le laisser répondre sans attendre. « Les illustrations que nous montrons sont une version possible du jardin, où il y aura évidemment des espaces clos pour les enfants en bas âge. Je ne propose pas un dessin figé mais une méthode pour le composer dans la concertation. »

Sa méthode, jugée « assez géniale » par Dominique Alba, la directrice du pavillon de l'Arsenal, qui conseille le maire de Paris en matière d'architecture, c'est un quadrillage virtuel, une « résille », qui permet de réfléchir à l'organisation du site parcelle par parcelle. Comme un puzzle géant dont on pourrait bouger les pièces de place. Ou comme un Rubik's cube à plat, qui pourrait alors se transformer en casse-tête.

Antoine Debièvre

Une prairie de jeux pour les Halles



Cette image, publiée pour la première fois, est la toute dernière hypothèse de David Mangin pour le jardin des Halles. L'espace sera composé comme un puzzle dont les pièces pourront changer de place. Première réunion de concertation jeudi prochain.

Vélizy (78). La justice ordonne au centre commercial de ne pas employer de salariés le dimanche
Mobilisation à Usines Center

► Ils sont indignés et soudés. Unis, depuis la décision de la cour d'appel de Versailles qui, le 14 juin dernier, a accédé aux requêtes de la Fédération nationale de l'habillement (FNH) et de celle de la chaussure. Désormais, le repos dominical des salariés des boutiques qui vendent du prêt-à-porter et de la chaussure, au premier étage du centre commercial Usines Center de Vélizy-Villacoublay (78), devient obligatoire. Sous peine d'astreinte à payer. Ulcérés, employés et patrons des 64 enseignes concernées se serrent les coudes.

« Pas question de se laisser faire », annoncent-ils. Réunis autour d'une table, les salariés promettent de s'organiser, de se battre et expriment leur angoisse de perdre leur boulot. Trente d'entre eux ont déjà écrit au Premier ministre. « Laissez-nous travailler, tempête Michel, vendeur chez Dreamers, des tremolos dans la voix. Moi, j'ai un crédit sur le dos, ma femme ne travaille pas. » Et Béatrice, responsable chez Clayeux, une boutique de prêt-à-porter pour enfants, qui travaille à « Usines » depuis dix ans, de renchérir : « On veut nous interdire de travailler le dimanche, en vertu d'une loi qui date de 1906, une loi totalement dépassée, mais personne ne nous a jamais mis le couteau sous la gorge. Tout le monde sait qu'Usines Center est ouvert le dimanche, celui qui ne veut pas travailler le jour du Seigneur, il n'a rien à faire ici. Au centre commercial Vélizy 2, ils embauchent. Seulement là-bas, les vendeurs n'ont pas deux jours de repos consécutifs. Nous, nous sommes en week-end les lundi et mardi. Et les primes du dimanche nous permettent de très bien gagner notre vie. »

« Si je ferme le dimanche, je devrai licencier mon personnel »

Pour l'instant, aucune banderole n'orne les murs de ce centre qui rassemble 140 enseignes réalisant 30 à 40 % de leur chiffre d'affaires le dimanche et qui accueille 2 millions de visiteurs par an. Comme à l'accoutumée, les clients, peu nombreux en semaine, déambulent dans les allées. « Nous avons eu beaucoup d'appels ces derniers jours, commente Muriel Morel, la directrice. Nos clients sont inquiets.

Certains pensaient qu'on avait déjà fermé. »

En attendant que les huissiers notifient la décision de la cour d'appel de Versailles, Usines Center restera ouvert comme d'habitude. « Nous allons faire de la résistance car il faut sauver les emplois », lance Joëlle, patronne de l'Accessoire, qui promet de ne pas faciliter la vie aux huissiers et avoue avoir songé à entamer une grève de la faim. Eric, patron du magasin Kiki et Galou, qui vend entre autres des jeans, s'énerve. Il fera travailler sa femme à ses côtés s'il le faut : « Ah bravo pour la vie de famille. Mais il ne faut pas se leurrer, cette solution ne pourra être que momentanée. Usines Center, totalement enclavée, attire peu de monde en semaine. Si je ferme le dimanche, mon chiffre d'affaires va s'écrouler et je devrai licencier mon personnel. »

Au rez-de-chaussée, à l'espace Art de vivre-art de la table, on est solidaire. Outre la menace qui pèse sur 80 à 100 emplois, les commerçants craignent que la fermeture des boutiques au premier dimanche n'entraîne une lente agonie de ce centre commercial atypique : « Si l'étage est fermé, il n'y aura plus grand monde », déclare Alexandra, responsable chez Côté D'co.

Les menaces sur l'emploi, Charles Melcer, président de la FNH, lui, ne veut pas en entendre parler : « C'est de l'intox. J'en ai fait fermer d'autres des centres le dimanche, aujourd'hui ils se portent mieux qu'avant. On me dit que 80 emplois sont menacés, mais ma fédération en représente 136.000... Cela fait vingt ans que ce centre ouvre en toute illégalité. Or des enquêtes ont montré que les consommateurs ne dépensent pas plus lorsque tout est ouvert le dimanche, ils dépensent au détriment d'autres commerçants. »

Olivia Delage-Minnaert



« Les règles ne sont pas claires »

► Françoise de Panafieu, candidate UMP pour les municipales de 2008, organise demain un premier forum sur le thème « Paris est-elle encore une capitale économique ? ». L'occasion de faire un état des lieux et de débattre sur des sujets sensibles. Le député Pierre Lellouche, responsable du projet, souhaite que les magasins aient le droit d'ouvrir le dimanche. Et s'apprete à déposer une proposition de loi sur le sujet.

Vous défendez demain l'ouverture dominicale des magasins ?

La plupart des grandes villes du monde - Londres, New York, Tokyo... - travaillent le dimanche. A Paris, on trouve porte close... sauf dans certaines zones touristiques où l'on tolère des ouvertures selon des règles pas très claires. C'est par exemple ouvert dans le Marais, tandis que sur les Champs-Élysées, c'est un peu à la tête du client. Il est temps d'engager le débat. Non pas sous l'angle de la contrainte, mais sous l'angle du volontariat. Il faut laisser aux entrepreneurs et aux salariés qui le désirent la possibilité de travailler le dimanche.

Vous souhaitez que cette pro-



Pierre Lellouche

position figure au programme de Françoise de Panafieu ?

Oui, j'y suis favorable. Mais le projet pour 2008 est celui de toute une équipe. Françoise de Panafieu est ouverte au débat. Nous arbitrons le moment venu. A mon avis, les mentalités évoluent. C'est ce que montre un sondage récent d'Ipsos : plus de 70 % des Parisiens voudraient pouvoir faire leurs courses le dimanche. Pourquoi ? Parce que c'est le moment où ils ont un peu de temps, où ils peuvent sortir en famille. Cela permet aussi de créer des emplois. Et ce jour-là, le chiffre d'affaires est bien supérieur à la moyenne.

Mais l'ouverture dominicale ne dépend pas du maire... La campagne parisienne peut

être l'occasion de relancer le débat. Mais il faudra changer la législation. Je vais d'ailleurs déposer une proposition de loi, la semaine prochaine, sur l'ouverture dominicale. Aujourd'hui, nous fonctionnons sur un système de cinq dimanches par an pour les grands magasins et une tolérance dans des zones touristiques comme les Champs-Élysées ou le Marais. J'aimerais que l'on sorte de l'hypocrisie ambiante. Et que l'on rétablisse, en face du principe du repos dominical, celui au moins aussi fondamental de la liberté du travail.

Certains craignent qu'une ouverture dominicale nuise à la vie de famille ?

Il ne s'agit pas de porter atteinte au repos dominical. Mais si des gens souhaitent travailler et gagner plus, si des étudiants peuvent être engagés à mi-temps pendant le week-end, pourquoi les en empêcher ? Les décisions de justice qui touchent Vuitton et Usines Center, qui fonctionnaient le dimanche, me paraissent décalées par rapport à l'évolution de la société et impliquent dès lors une initiative du législateur.

Propos recueillis par Marie Quenet

Les sinistrés de la sécheresse se mobilisent

► Michel Romero, propriétaire d'un pavillon dans la commune de Morainvilliers (78), fait partie des sinistrés de la sécheresse de 2003 dont le sort n'est toujours pas scellé. Fissures béantes, portes et fenêtres esquintées... des dizaines de milliers de maisons dans 7.400 communes ont été endommagées au cours de cet été caniculaire.

Néanmoins, plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle parus au Journal officiel en 2004 et en 2005 excluent de nombreuses municipalités sur la base de critères météorologiques, des critères contestés par les associations de sinistrés. Sans ce précieux sésame, pas moyen pour les particuliers d'espérer une prise en charge des travaux par les compagnies d'assurance. Dans le département des Yvelines, ce sont 74 communes « demanderesse » qui se voient ainsi opposer un refus des pouvoirs publics. Très remonté, Michel Romero, qui a créé l'Association des sinistrés de la sécheresse sur les propriétés bâties des Yvelines* début 2006, ne ménage pas ses efforts pour collecter des soutiens parmi les élus locaux. Il y a un mois, quatre députés UMP des Yvelines écrivaient une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Pour Vincent Migeon, directeur de l'Union des maires des Yvelines, les critères d'éligibilité au régime d'indemnisation catastrophe naturelle sont en cause. « Les pouvoirs publics cherchent visiblement à réformer leur politique d'assurance, précise-t-il. Cependant ils devront au préalable mettre en œuvre des plans de prévention dans les zones à risque, et responsabiliser les entrepreneurs. En attendant, nous déplorons les différences de traitement, qui génèrent à terme incompréhension, rancœur et animosité. »

Julien Bouré

*Site Internet : asspb78.free.fr

Le Journal du Dimanche

Connectez-vous sur :

www.lejournaldu dimanche.fr

et retrouvez votre journal en ligne